

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 février 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 février 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 48

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 11

Nombre de conseillers suppléés : /

### ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Bernard BERTHELIER, Michel COSNIER, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Claudine FLEY), Nadine BRUEL (représentée par Daniel FLORY), Elise BRUGIERE (représentée par Mireille LABORIE), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Louis ESTEVES (représenté par Christian POULHES), David LOPEZ (représenté par Elisa BASTIDE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON), Jean-Luc TOURLAN (représenté par Gérard PRADAL)

### ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Jamal BELAIDI, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Sylvie LACHAIZE, Chloé MOLES, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_016 : ADMINISTRATION GENERALE / CHARGÉ(E) DE MISSION "RESPONSABLE DE SITE DE LA PLANTELIÈRE" - CRÉATION** **Rapporteur : Madame Bernadette GINEZ**

La Plantelière, lieu de détente, de découverte de la nature et d'éducation avec l'environnement, propose aux visiteurs des espaces variés et ludiques pour explorer la faune, la flore.

Le site de la Plantelière a évolué au fil des années en multipliant les animations et la mise en place d'ateliers.

Suite au départ du responsable du site, il est nécessaire, afin d'assurer le pilotage et l'organisation de la gestion du site, de créer un poste de chargé de mission « Responsable site de la Plantelière » sous le statut d'agent contractuel pour une durée d'un an conformément au Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-8 disposition 2.

Les missions et les caractéristiques du poste sont définies dans le dispositif ci-après.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- de créer un emploi de chargé(e) de mission « Responsable du site de la Plantelière » pour une durée d'un an, en application des dispositions du Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.332-8 disposition 2 et conformément aux missions et caractéristiques de cet emploi, tel que définies ci-après :

### **Missions :**

- piloter, organiser la gestion du site de la Plantelière : animations et travail du jardinier ;
- développer le site de la Plantelière au travers de partenariats publics et privés des acteurs du développement durable ;
- rechercher des financements.

### **Caractéristiques :**

- Statut : Agent non titulaire
- Rémunération : En fonction de l'agent recruté, emploi de catégorie B
- Régime indemnitaire : Le RIFSEEP de cet emploi est rattaché au groupe de fonction B2 institué par délibération n° DEL\_2023\_017 du 19 février 2023
- Régime de travail : Temps complet
- Durée : 1 an

- de dire que les modifications de la valeur du point d'indice de la fonction publique et la revalorisation des échelles indiciaires de la catégorie B seront automatiquement transposables par voie d'avenant au contrat ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte se rapportant à ce recrutement. Les crédits nécessaires étant prévus au Budget Principal.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.